CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

avis 63.102/4
du 17 avril 2018

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone 'portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 relatif à la présentation des candidatures aux élections communales et provinciales, à la désignation des membres des bureaux électoraux et fixant les modèles des tableaux de dépouillement, de recensement, et d'apparentement'

‡LW-CHESJCBAG-GDBACQW‡

Le 6 mars 2018, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Vice-Ministre-Présidente de la Communauté germanophone, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme à communiquer un avis, dans un délai de trente jours prorogé jusqu'au 20 avril 2018 (*), sur un projet d'arrêté du Gouvernement 'portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 relatif à la présentation des candidatures aux élections communales et provinciales, à la désignation des membres des bureaux électoraux et fixant les modèles des tableaux de dépouillement, de recensement, et d'apparentement'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 17 avril 2018. La chambre était composée de Martine BAGUET, président de chambre, Bernard BLERO et Wanda VOGEL, conseillers d'État, et Charles-Henri VAN HOVE, greffier assumé.

Le rapport a été présenté par Roger WIMMER, premier auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 17 avril 2018.

(*) Par courriel du 8 mars 2018.

*

‡LW-CHESJCBAG-GDBACQW‡

L'arrêté en projet vise à exécuter des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui habilitent le Gouvernement à fixer le modèle de différents documents. Il ne peut dès lors avoir vocation à formuler la moindre règle de droit nouvelle.

En conséquence, l'arrêté en projet ne peut revêtir le caractère réglementaire requis par l'article 3, § 1er, des lois coordonnées sur le Conseil d'État pour que la section de législation donne l'avis demandé [1].

LE GREFFIER LE PRÉSIDENT

Charles-Henri VAN HOVE Martine BAGUET

[1] Voir l'avis n° 40.638/4 donné le 13 juin 2006 sur un projet devenu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 'relatif à la présentation des candidatures aux élections communales et provinciales, à la désignation des membres des bureaux électoraux et fixant les modèles des tableaux de dépouillement, de recensement, et d'apparentement', http://www.raadvst-consetat.be/dbx/avis/40638.pdf.

‡LW-CHESJCBAG-GDBACQW‡